

SCHEMA DIRECTEUR DE TRANSITION ECOLOGIQUE 2025-2028 CROUS NICE TOULON



SCHÉMA DIRECTEUR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2025-2028 DU CROUS NICE TOULON

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE p. 3

AXE 1 EXPLOITER, CONSTRUIRE ET HABITER DES BATIMENTS ECO-PERFORMANTS p.6

Améliorer les performances environnementales du parc immobilier p.7

AXE 2 REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA RESTAURATION p.8

Limiter l'émission de GES en restauration en augmentant la part de l'offre végétarienne p,10

Augmenter la part des achats de produits BIO ou labellisés p,11

Poursuivre la mise en œuvre de la démarche « Mon Restau Responsable » p.12

Lutter contre le gaspillage alimentaire p.13

Réduire l'usage du plastique en restauration p.14

AXE 3 CONSOMMER RESPONSABLE : MARCHES PUBLICS ET CLAUSES ENVIRONNEMENTALES p. 15

Des marchés publics plus éco-responsables p. 16

AXE 4 DEVELOPPER LES MOBILITES DECARBONEES ET AGIR SUR LE NUMERIQUE p.17

Promouvoir les mobilités douces des agents et des étudiants p.18

Promouvoir le numérique responsable p.19

UNE DEMARCHE COLLABORATIVE ET SOLIDAIRE INSCRITE DANS LA DUREE



Sous l'impulsion et le pilotage du CNOUS, le réseau des Crous s'est engagé dans la construction de schémas directeurs de transition écologique, bâtis selon un canevas réalisé de manière collaborative par différents groupes de travail thématiques.

Le présent document s'inscrit dans ce cadre. Il rappelle les démarches déjà réalisées par le Crous depuis plusieurs années pour intégrer le développement durable dans différentes dimensions de son action. Il projette également l'établissement dans un avenir structuré par la lutte contre les conséquences de l'urgence climatique.

Ce schéma intègre des propositions des différents groupes de travail qui se sont tenus au sein du CROUS ces deux dernières années, composés d'agents de différents services et métiers, d'étudiants représentants élus ou non, et de partenaires associés. Il tient compte également des prescriptions édictées par le Plan Climat, le Plan de sobriété énergétique déjà adopté par le Crous en 2023 ainsi que la stratégie pour une transition écologique déployée par le réseau des Crous,.

Ce schéma directeur définit une stratégie, portée par un dispositif de pilotage et structurée autour de grands thèmes ; il fixe des indicateurs de suivi et des objectifs quantifiables, qui s'accompagnent d'actions ciblées pour les atteindre.

La démarche s'inscrit dans un processus de transformation continue.

Un comité de suivi, composé de représentants des différents métiers, sera ainsi chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du schéma à partir d'indicateurs quantifiables.

Chaque année, sera présenté un bilan des actions envisagées, le schéma étant ensuite actualisé tous les trois ans.

PILOTAGE et COMMUNICATION

Le défi du changement climatique et de la transition écologique, requiert **une approche coordonnée et collaborative de l'ensemble des parties prenantes** au sein du CROUS Nice Toulon.

Le pilotage s'appuie donc sur cette coordination, englobant non seulement les agents de l'établissement, mais aussi les étudiants, qui sont au cœur des missions du CROUS, afin de renforcer l'implication de tous. Un responsable du projet d'accompagnement de la transition écologique a été désigné ainsi que des référents par métier.

Un accompagnement des personnels est proposé à travers des formations dédiées dans tous les métiers.

La promotion de la fresque du climat ainsi que le plan de sobriété énergétique adopté par le Crous contribuent à **renforcer la sensibilisation et la compréhension des enjeux climatiques par les acteurs concernés.**

Des actions de communication sont également déployées au **bénéfice des étudiants** notamment quant à l'intérêt des éco gestes et du tri.

Une commission de suivi de la transition écologique doit être constituée.

Le maintien et la valorisation des partenariats structurants en matière de transition écologique notamment avec les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités territoriales sont également indispensables. Ces partenariats peuvent servir de catalyseurs pour le partage des meilleures pratiques, l'échange d'informations et l'expansion des réseaux d'action pour le climat, en particulier dans le secteur de la restauration collective. Le Crous fait ainsi partie des membres fondateurs du collectif « Agir Ensemble, campus durable, ville durable » qui fédère l'Université de la Côte d'Azur-UniCA, la Ville de Nice et le CROUS.

Enfin, un objectif stratégique consiste à **diversifier et multiplier les sources de financement**, afin de mobiliser un maximum d'actions à effet levier. Cela implique de pouvoir répondre à des appels à projets susceptibles d'apporter de nouvelles sources de financement.



Un indicateur phare : le bilan de la production de gaz à effet de serre (GES)

Les impacts des activités du Crous sur la planète sont d'ordre divers : consommation des ressources naturelles, en particulier l'eau et l'énergie ; création de déchets, dont la mauvaise gestion est susceptible d'entraîner des répercussions sur la biodiversité et la santé ; achat de biens et services eux-mêmes consommateurs de ressources naturelles et générateurs de déchets.

Le bilan GES annuel du CROUS permet de quantifier, de suivre et d'analyser la quantité de gaz à effet de serre que l'établissement émet, directement ou indirectement, au travers de toutes ses structures.

En 2024, le CROUS génère annuellement un peu plus de 3853 tonnes de GES.

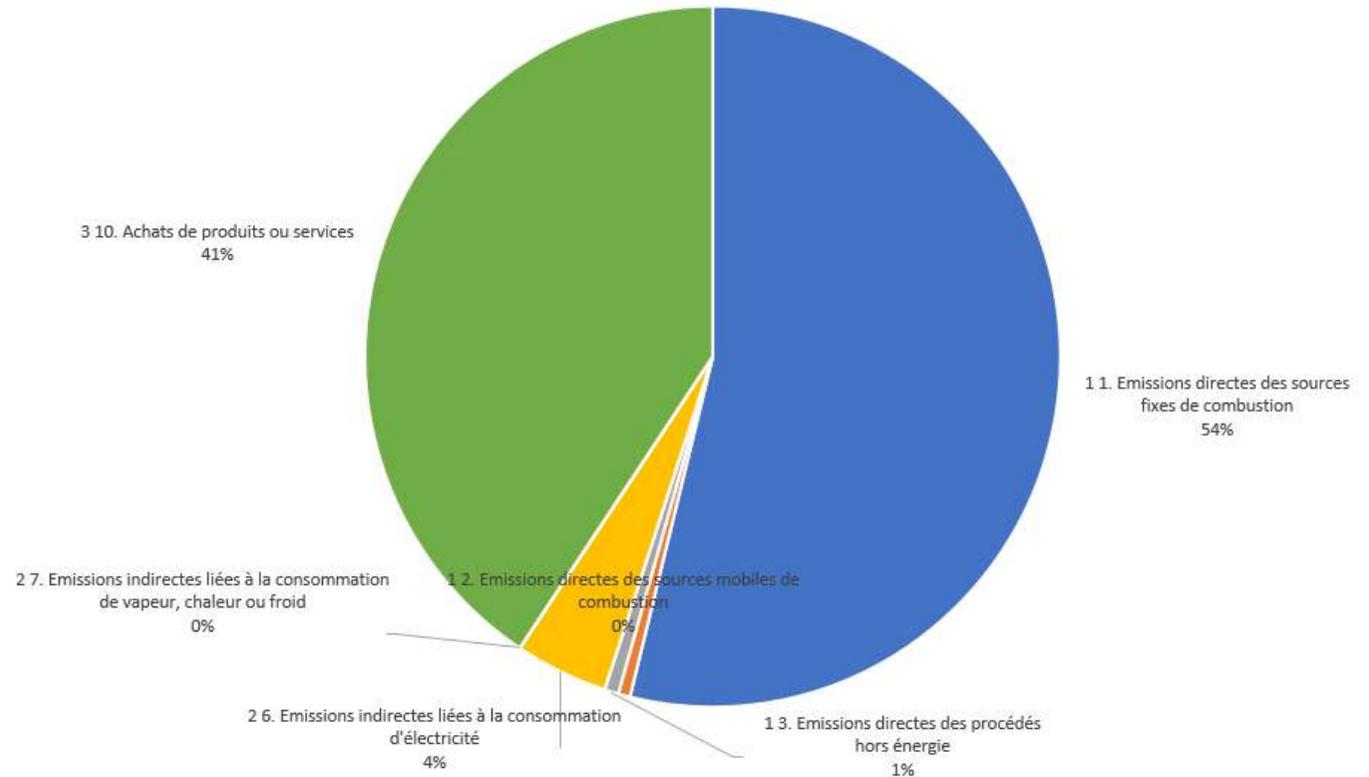
Les émissions directes de sources fixes de combustion (brûleurs, moteurs,...) représentent 54% des émissions de GES du CROUS et les achats de produits et de services, 41%.

Soit au total 95% des émissions totales du CROUS.

Après avoir identifié d'où viennent l'essentiel de ses émissions, le CROUS fait porter ses efforts de réduction en priorité dans ces secteurs.

Bilan GES 2024

Somme de Émissions (kgCO2eq)





AXE 1

**Exploiter, construire et habiter
des bâtiments éco-performants**

Améliorer les performances du parc immobilier

Améliorer le parc existant pour diminuer l'empreinte carbone liée à son exploitation et intégrant le confort d'été

Mieux identifier les pistes d'amélioration

- ❖ Poursuivre la réalisation des audits énergétiques sur l'ensemble du parc immobilier : bâtiments administratifs, restaurants, résidences,
- ❖ Exploiter l'outil ADVIZEO de management des fluides permettant de suivre en temps réel les consommations d'eau et d'énergie pour notamment pouvoir agir rapidement en cas de fuite,
- ❖ Finaliser la mise en place d'outils de sous-comptage fin des fluides, par bâtiment,
- ❖ Déployer des outils de mesure des consommations par logement,
- ❖ Intégrer un critère de performance énergétique pour l'achat des équipements des restaurants et résidences.

Poursuivre les actions en cours

- ❖ Installer des dispositifs d'économie d'eau : mousseurs pour les robinets et douches, boutons poussoirs, chasses d'eau, remplacement des pommeaux de douche avec réduction de débit.
- ❖ Achever le calorifugeage des réseaux
- ❖ Remplacer les huisseries vétustes
- ❖ Installer des luminaires à LED
- ❖ Remplacer les systèmes de production d'ECS et de chauffage les plus énergivores par d'autres plus vertueux en privilégiant les énergies bas-carbone et/ou d'origine renouvelable

Planifier des réhabilitations intégrant une dimension d'amélioration énergétique et de confort d'été

Construire des bâtiments éco responsables

- ❖ Intégrer la performance énergétique dans les nouveaux projets y compris pour la phase d'exploitation en recourant aux marchés globaux de performance
- ❖ Privilégier les énergies bas carbone et/ou d'origine renouvelable
- ❖ Etudier systématiquement l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques
- ❖ Utiliser des matériaux bio sourcés ou issus du réemploi
- ❖ Intégrer la dimension du confort d'été

Indicateurs de suivi

Evolution des consommations générales et individuelles.

Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées

Nombre de douches et de robinets équipés.

État d'avancement du remplacement des luminaires.

Pourcentage des sites ayant fait l'objet d'un audit énergétique, de bâtiments ayant fait l'objet d'une rénovation thermique.

Évolution du classement énergétique des bâtiments

AXE 2

Réduire l'impact environnemental de la restauration



AXE 2- Réduire l'impact environnemental de la restauration

La restauration est une activité fortement émettrice de gaz à effet de serre. Le bilan GES de la restauration du Crous en 2024 fait ressortir la part importante du poste viandes, œufs, poissons. Parmi ces denrées, la viande rouge est de loin la plus forte contributrice.

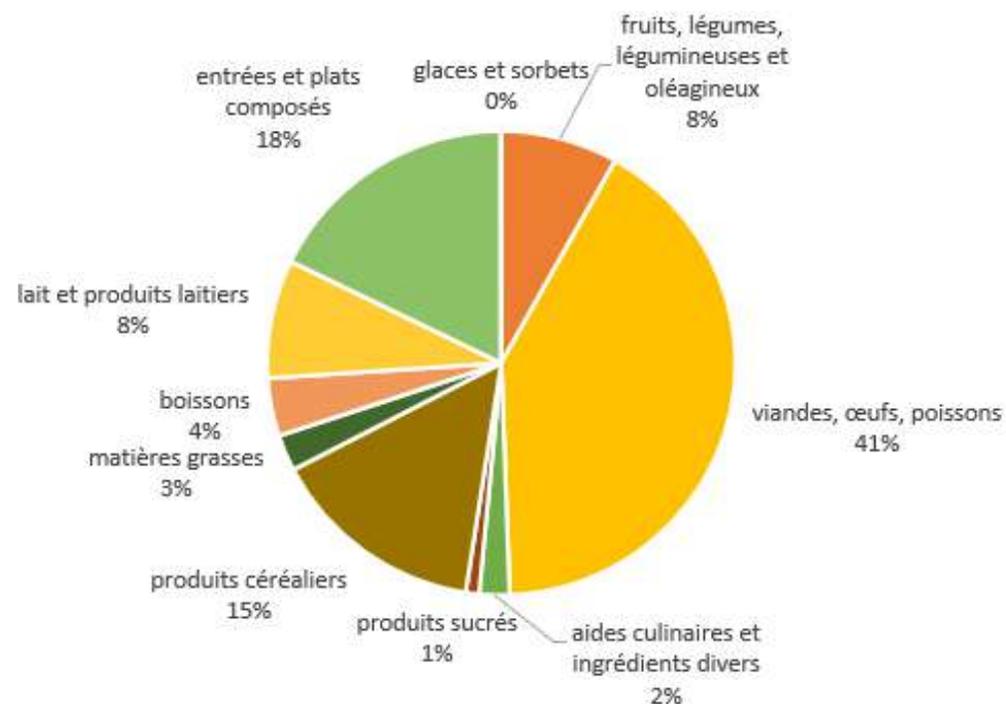
Autre enjeu pour le Crous, la qualité de la restauration et son exemplarité sont déterminantes pour la santé des consommateurs.

Enfin, un audit réalisé par le BET Véridicité a mis en lumière en avril 2022 que chaque jour, 11% des repas finissaient à la poubelle, que 44% des aliments gaspillés étaient des accompagnements (légumes/féculents) et que 12% du gaspillage concernait le pain.

Fort de ces constats, le Crous souhaite parvenir à développer une alimentation saine et soutenable autour des axes suivants :

- ❖ diminuer la part des denrées les plus génératrices de GES en augmentant la part du végétarien,
- ❖ diminuer l'usage du plastique,
- ❖ s'inscrire dans les obligations des lois EGALIM,
- ❖ lutter contre le gaspillage alimentaire.

Emissions de GES liées aux achats de denrées alimentaires - 2024



Limiter l'émission de GES en restauration en augmentant la part de l'offre végétarienne

Un choix végétarien est déjà proposé tous les jours à tous les services et dans tous les points de vente.

Le taux de prise du végétarien au Crous de Nice Toulon constaté entre janvier et mai 2025 est de 31% .

L'objectif est d'augmenter la part de l'offre végétarienne à 50% en 2030 :

- ❖ en proposant en 2025-2026 dans les Restos U' une journée par semaine avec des menus sans viande ni poisson,
- ❖ en étendant progressivement cette offre à deux journées par semaine,
- ❖ en limitant à une fois par quinzaine maximum les offres de viande rouge,
- ❖ en communiquant auprès des étudiants sur les équivalences nutritionnelles afin de lutter contre les idées reçues,
- ❖ en enrichissant le catalogue des recettes et en continuant à former les cuisiniers à la cuisine végétarienne.

Indicateurs de suivi :

Quantité de GES en restauration

Taux de prise des plats végétariens.

Suivi de la fréquentation pour les jours végétariens.

Augmenter la part de produits bio et labellisés

La loi EGALIM prévoit :

au 1^{er} janvier 2024 : 50 % des achats en euros HT alimentaires doivent porter sur des produits labellisés (SIQO et « durables ») dont 20% dans la filière BIO.

au 1^{er} janvier 2025 : 100% des viandes et poissons doivent être labellisés

Le Crous achète à ce jour :

- 19% de produits BIO,
- 37 % de produits labellisés,
- 43% de produits labellisés sur les marchés locaux.

Indicateurs de suivi :

Le pourcentage d'achats de produits BIO ou labellisés.



Poursuivre la mise en œuvre de la démarche « Mon Restau Responsable »

La démarche « Mon Restau responsable » créée par la Fondation pour la nature et l'Homme et le réseau Restau'Co mobilise des outils, des formations et un accompagnement personnalisé pour les équipes de la restauration qui, en retour, s'engagent lors de séances solennelles sur des objectifs opérationnels.

Elle constitue un levier pour atteindre l'ensemble des objectifs réglementaires environnementaux.

Centrée sur l'utilisateur, elle favorise un processus continu d'amélioration environnementale embarquant l'ensemble des équipes.

L'ensemble des structures de restauration du Crous sont engagées dans la démarche : à Nice et dans le Var depuis 2024 et à Sophia depuis 2025.

L'objectif est tous les deux ans de réaliser un bilan des actions réalisées et de renouveler les engagements pris.



Lutter contre le gaspillage alimentaire

Sont installés dans toutes les structures de restauration des équipements permettant aux étudiants de réaliser un tri de leurs déchets.

L'objectif est d'atteindre en 2027 60 g de déchets alimentaires par assiette au maximum dans tous les Restos U' du Crous de Nice et 40g en 2030.



Les actions suivantes sont mises en œuvre : demande au moment du service si « grosse faim » ou « petite faim » afin d'adapter la quantité servie, modification des menus pour réduire les aliments servis et non consommés, installation de gachimètres à pain, installation de frigos solidaires en partenariat avec Université Côte d'Azur pour permettre aux étudiants de récupérer gratuitement des invendus, partenariat avec d'autres acteurs pour des dons...



Il reste à améliorer les prévisions de fréquentations en lien avec les établissements d'enseignement supérieur.



Indicateur de suivi :
évolution du grammage de déchets jetés chaque année universitaire, par site.

Réduire l'usage du plastique en restauration

La loi AGEC prévoit, au plus tard en 2040, la fin du plastique à usage unique .

Tous les couverts, emballages de fruits, contenants individuels en plastique ont été progressivement supprimés.

Le Crous prévoit de supprimer la vente de bouteilles d'eau au cours de l'année 2025-2026.

Des fontaines à eau sont installées dans toutes les structures de restauration afin de permettre aux usagers de disposer d'eau fraîche à volonté.

Des couverts en inox sont proposés en cafétérias.

Des gourdes sont en vente à prix coûtant pour les étudiants.

Le Crous a conclu un marché de distribution automatique permettant que les distributeurs automatiques de boissons chaudes soient paramétrés pour accepter les contenants personnels (mugs) et une incitation financière est proposée pour réduire la production de gobelets en plastique (tarif préférentiel).

Est à l'étude un projet de diversification :
vente d'eau gazéifiée aromatisée par distributeurs automatiques



Le Crous recherche des solutions techniques pour :

- ❖ le transport des plats confectionnés par la cuisine centrale vers les sites satellites. A ce jour, aucune solution n'existe pour operculer les bacs de transport sans utiliser de plastique.
- ❖ Proposer des contenants réutilisables pour la vente à emporter dans un contexte logistique défavorable.

AXE 3 – CONSOMMER RESPONSABLE : MARCHES PUBLICS ET CLAUSES ENVIRONNEMENTALES



Des marchés publics plus éco-responsables

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience ».

Cette loi rend obligatoire à compter d'août 2026 l'intégration d'au moins un critère RSE dans tous les appels d'offres publics. Concrètement, l'article 35 de cette loi impose qu'au minimum un critère d'attribution prenne en compte les caractéristiques environnementales des offres.



Les marchés publics constituent un levier important pour la transition écologique, car ils **représentent environ 15% des émissions de gaz à effet de serre en France.**

Progressivement, le Crous :

- systématise dans chaque marché public local des critères spécifiques prenant en compte l'éco-responsabilité (ceux-ci étant déjà déployés pour les achats nationaux),
- inclut dans les critères d'analyse des offres des éléments permettant de valoriser des aspects environnementaux,
- souhaite également supprimer tous les exhausteurs de goûts, les perturbateurs endocriniens et les produits phytosanitaires de ses achats,
- forme les gestionnaires de la commande publique à ces objectifs.

AXE 4 : PROMOUVOIR LES MOBILITES DOUCES ET LE NUMERIQUE RESPONSABLE



Promouvoir les mobilités douces des agents et des étudiants

Le secteur des transports est responsable de près de 32 % des émissions totales de CO2 en France, mettant en évidence la nécessité de passer à des modes de transport plus écologiques.

En ce qui concerne la mobilité des personnels, le CROUS se dote de véhicules hybrides et électriques pour les trajets professionnels et encourage l'usage des transports en commun, le covoiturage et le vélo.

Objectifs nationaux/Stratégie du réseau des Crous

Forfait « mobilité durable » attribué aux agents qui utilisent les transports en commun

Réduction de 80 % de l'empreinte carbone des déplacements professionnels à horizon 2030.

Flotte automobile 100% électrique ou hybride en 2040

Concernant la mobilité des étudiants, une attention toute particulière est accordée à favoriser des modes de déplacement doux à proximité des résidences et des lieux de restauration, contribuant à réduire davantage l'empreinte carbone.

Objectifs du Crous

Équiper 100 % des résidences de stations de gonflage/autoréparation des vélos.

Compléter l'offre de stationnement sécurisé des vélos en résidence.

Promouvoir les mobilités douces dans les événements organisés par le Crous à destination des étudiants.

Poursuivre l'organisation d'ateliers d'auto-réparation de vélos au profit des étudiants, en particulier les étudiants logés.

Travailler avec les collectivités territoriales compétentes à des actions partenariales promouvant le recours aux mobilités douces.



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'équipements pour les vélos destinés aux étudiants

Classement « Crit'Air » de la flotte de véhicules du Crous.

Émission de GES (hors transports en commun).

Suivi des consommations de carburant.

Promouvoir le numérique responsable

Le numérique représente désormais 4,4% de l'empreinte carbone nationale.

Mesurer l'impact environnemental du parc informatique en privilégiant les labels environnementaux .

Sensibiliser les personnels aux usages responsables du numérique (mise en veille automatique, suppression des fichiers inutiles, ...).

Acquérir les matériels en tenant compte de critères de durabilité.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de copieurs et nombre d'impressions.

Nombre d'agents sensibilisés aux usages écoresponsables du numérique.

Avancée de la dématérialisation.

État du déploiement du ménage numérique.





**CENTRE RÉGIONAL
DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES
ET SCOLAIRES NICE TOULON**

Siège: 26, ROUTE DE TURIN
06300 NICE
Tél. 04 92 15 50 50 -

CROUS-NICE.FR
f @ X v in

